

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

Loi sur la faillite et l'insolvabilité

NO DE COUR : 200-11-029150-243  
NUNÉRO DE DOSSIER : 43-147339 / 43-147340

**DANS L'AFFAIRE DES MISES SOUS SÉQUESTRE  
DE :**

**9427-4099 Québec inc. et 9466-7185 Québec inc.,**  
corporations légalement constituées, faisant affaires au  
2500, rue Beaurevoir, Entrée B, 4e étage, DE LA VILLE  
DE Québec, dans la province de Québec.

**AVIS DE RÉCLAMATION**

AVIS VOUS EST DONNÉ que le 6 mars 2024, la Cour supérieure du Québec a rendu une Ordonnance nommant Lemieux Nolet inc. (le « Séquestre ») pour agir à titre de Séquestre à l'égard de l'ensemble des biens et propriétés, éléments d'actif, droits et obligations de 9427-4099 Québec inc. et 9466-7185 Québec inc., (les « Sociétés débitrices »).

Le 4 juin 2024, la Cour supérieure a rendu une Ordonnance relative au traitement des réclamations qui établit un processus de réclamation (le « Processus de réclamation ») dans le but d'identifier, établir, constater ou autrement résoudre les Réclamations de toute personne contre les Sociétés débitrices.

Les termes en majuscule dans le présent avis ont le sens qui leur est attribué dans l'Ordonnance relative au traitement des réclamations, laquelle peut être consultée sur le site internet du Séquestre, avec toute la documentation afférente au processus de restructuration, à l'adresse suivante : <https://lemieuxnoletsyndic.com/documents-publics/>.

Aux termes de l'Ordonnance relative au traitement des réclamations, vous disposez d'un délai jusqu'à la Date limite de dépôt des réclamations afin de déposer un formulaire de preuve de réclamation afin de mettre à jour, le cas échéant, votre Réclamation antérieure. À défaut, vous serez réputé avoir produit correctement, conformément à l'Ordonnance relative au traitement des réclamations, votre Réclamation antérieure dans le cadre du Processus de réclamation.

En vertu de l'Ordonnance relative au traitement des réclamations, la Date limite de dépôt des réclamations est le 9 juillet 2024, 17 h.

**À DÉFAUT DE PRODUIRE VOTRE PREUVE DE RÉCLAMATION CONTRE LES SOCIÉTÉS DÉBITRICES, LEURS ADMINISTRATEURS OU DIRIGEANTS AU PLUS TARD LE 9 JUILLET 2024, 17 H, VOUS SEREZ FORCLOS, À TOUT JAMAIS, DE FAIRE VALOIR VOTRE RÉCLAMATION ET DE PARTICIPER DANS LA DISTRIBUTION.**

Tous les formulaires de preuve de réclamation à l'égard d'une Réclamation doivent être reçus par le Séquestre le ou avant cette date.

Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Martin Poirier, CAP, CA, CIRP, SAI par courriel au [martin.poirier@ln.ca](mailto:martin.poirier@ln.ca).

Daté à Lévis, ce 7 juin 2024.

Lemieux Nolet inc.  
Séquestre  
1610, boulevard Alphonse-Desjardins, bureau 400  
Lévis (Québec) G6V 0H1  
Téléphone : 418 833-1054  
Télécopieur : 418 833-3191